

## AVIS DES SOCIETES

### Informations post AGO

#### **SONEDE INTERNATIONAL**

SIEGE SOCIAL : Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2010, la Société SONEDE International publie ci-dessous les résolutions adoptées.

#### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2009 et des états financiers arrêtés au 31/12/2009 et présentation du rapport général du commissaire aux comptes**

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2009 et présentation par le Commissaire aux Comptes de son rapport général relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009 qui portent sur un total bilan de 1018 861 DT , des capitaux propres de 1000 000 DT et des liquidités et équivalents de liquidité de 238 224 DT

*Cette résolution ,mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance de l'autorisation par le conseil d'administration des conventions visées à l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions, déclare les approuver sans exception ni réserve telles qu'elles sont détaillées dans le rapport précité annexé au présent procès verbal.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **TROISIEME RESOLUTION : Quitus Aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal dûment signé, tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*